



FICHE D'INSCRIPTION ET D'INFORMATION INDIVIDUELLE

SAISON 2014/2015

PRECLUB ALPIN COMPETITION

SECTION ALPIN COMPETITION

HAUT NIVEAU FIS

CADETS-JUNIORS

DATES JOURNEES INSCRIPTIONS :

Le mercredi 08 Octobre de 17h00 à 19h au local du ski club.

Le mercredi 15 Octobre de 17h00 à 19h au local du ski club.

CONDITIONS OBLIGATOIRES D'INSCRIPTION :

- **L'inscription sera effective sous réserve d'aptitude à la pratique de la discipline. Le certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité délivré par votre médecin est obligatoire.**
- Aucune participation aux entraînements et diverses manifestations sportives ne sera autorisée sans le paiement préalable total de la cotisation et présentation des documents nécessaires à l'établissement de la licence.
- Tout dossier incomplet sera refusé .
- Tout parent de licencié doit 2 journées de bénévolat au ski club pour l'organisation de manifestations sportives ou extra-sportives.

TARIFS SAISON 2014/2015

SECTION	CATEGORIE	LICENCE	COTISATION	TOTAL
SOUS/DISTRICT	CADETS et JUNIORS Nés en 1998 et av.	113 €	350 €	463 €
ALPIN CLUB	CADETS JUNIORS FIS - Comité Nés en 1998 et av. U18	113 €	630 €	743 €
ALPIN CLUB	MINIMES Nés en 1999 - U16	113 €	630 €	743
ALPIN CLUB	MINIMES Nés en 2000 - U16	88 €	630 €	718 €
ALPIN CLUB	BENJAMINS Nés en 2001 et 2002 - U14	88 €	600 €	688 €
ALPIN CLUB	POUSSINS 2 Nés en 2003 - U10	88 €	600 €	688 €
ALPIN CLUB	POUSSINS 1 Nés en 2004 - U10	88 €	500 €	588 €
ALPIN PRE- CLUB	MICROBES 2 nés en 2005 - U8	88 €	480 €	568 €
ALPIN PRE- CLUB	MICROBES 1 Nés en 2006 - U8	88 €	430 €	518 €
ALPIN PRE- CLUB	BIBERONS 2 Nés en 2007 - U6	88 €	410 €	498 €
ALPIN PRE- CLUB	BIBERONS 1 Nés en 2008 - U6	88 €	390 €	478 €

Pour tous les inscrits en pré-club et alpin compétition les skis **sont fournis et entretenus** par le club pour la saison d'hiver. Ils font donc parti de votre cotisation club. Les chaussures, bâtons et tout autre matériel ne sont pas fournis. (voir tableau)

Pourquoi une cotisations différente selon les catégories ? : Cela vient du nombre de paires de ski mis à disposition, de leur coût, de l'entretien assuré, ainsi que du nombre de séances de ski et de séances physiques.

Biberons 1 : 1 paire de ski. 2 séances par semaine (environ 35 séances de 3h).

Biberons 2 : 1 paire de ski. 3 séances par semaine (environ 40 séances de 3h).

Microbes 1 : 2 paires de ski. 3 séances par semaine (environ 45 séances de 3h).

Microbes 2 : 2 à 3 paires de ski. 3 séances par semaine (environ 45 séances de 3h) + 30 séances physiques à l'année.

Poussins 1 : 3 paires de ski. 3 séances par semaine (environ 45 séances de 3h) + 30 séances physiques à l'année.

Poussins 2 : 3 paires de ski dont 1 paire ski à tarif adulte. 4 à 5 séances par semaine (plus de 60 séances de 3h minimum) + 30 séances physiques à l'année.

Benjamins 1 et 2 : 3 à 4 paires de ski dont 3 paires ski à tarif adulte. 5 séances par semaine (plus de 70 séances de 3h minimum) + 30 séances physiques à l'année.

Minimes 1 et 2 : 4 paires de ski à tarif adulte. 5 séances par semaine (plus de 70 séances de 3h minimum) + 30 séances physiques à l'année.

Cadets – juniors FIS Haut niveau : 4 à 6 paires de ski au tarif adulte. Encadrement et soutien lors des stages FFS ou Comité et courses en fonction de la disponibilité des entraîneurs et les finances du club.

Sous-district : 2 séances par semaine (environ 35 séances).

INSCRIPTIONS DE(S) ENFANTS :

Votre règlement par chèque :

- Les familles ayant plusieurs enfants inscrits au ski club bénéficient d'une réduction de 25€ sur le prix de la cotisation section pour le 2ème enfant, 50€ pour le 3ème enfant.
- Etablir le (les) règlement(s) au nom du ski club les Houches. La faculté d'un encaissement en 3 fois (octobre, novembre et décembre) est offerte aux parents qui le sollicitent.

Nom (enfants)	Prénom (enfant)	sexe	Date de naissance	Montant licence	Montant cotisation
SOUS TOTAL					
TOTAL GENERAL					

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL : Merci de remplir très lisiblement

Père de l'enfant :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tel portable :	Email :
Tel domicile	Tel travail :

Mère de l'enfant :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tel portable :	Email :
Tel domicile	Tel travail :

Autre personne a contacter en cas d'absence :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tel portable :	Email :
Tel domicile	Tel travail :

RESPONSABILITE CIVILE :

Compagnie:	
Adresse :	
Tel :	N° de police :

AUTORISATION PARENTALE : (A remplir impérativement pour les mineurs)

Nous soussignés Mr & Mme _____ parents de(s) (l')enfant(s) :

Prénom : _____ Prénom : _____ Prénom : _____ Prénom : _____

1. L' (les) autorisons à suivre les entraînements et participer aux différentes compétitions.
2. L' (les) autorisons à pratiquer le ski alpin sous toutes ses formes dans le cadre des activités du club.
3. Autorisons le responsable de l'entraînement et le club à prendre toutes les dispositions utiles en cas d'absolue nécessité et d'urgence (santé ou accident) et précisons ci-dessous toutes informations qui pourraient être nécessaires dans cette situation (diabète, asthme, malaises, allergies, antécédents, etc...):

Nom du médecin traitant : _____ Ville : _____ Tel : _____

4. Acceptons de transmettre au ski club la fiche sanitaire individuelle FFS dès lors que notre enfant effectue des déplacements pour stage ou pour compétitions avec le ski club (voir et remplir la pièce jointe).
5. Autorisons le ski club des Houches à utiliser l'image de notre (nos) enfant(s), prise lors des activités ou des regroupements, à des fins de promotion et d'information des activités de l'association, y compris sur son site interne, son blog, son compte face book.
6. Nous avons bien noté qu'il nous est recommandé de compléter la couverture fournie par la licence en nous dotant d'une assurance individuelle accident.
7. **Nous nous engageons à participer bénévolement à deux journées minimum de la vie du ski club (manifestation ou courses) : Cochez dans le tableau ci-dessous les dates ou vous êtes disponibles et ou vous vous engagez à être présents.**

PLANNING DES MANIFESTATIONS

	Loto du ski club salle Olca	Animation	Buvette	Samedi 08 Novembre
	Soirée parallèle festif Tourchet	Animation	Buvette	Jeudi 01 Janvier
	Challenge international clubs	Animation 3 jours	Buvette	9/10/11 janvier
	Soirée parallèle festif Tourchet	Animation	Buvette	Jeudi 12 Fevrier
	Soirée parallèle festif Tourchet	Animation	Buvette	Jeudi 19 Fevrier

	Soirée parallèle festif Tourchet	Animation	Buvette	Jeudi 26 Fevrier
	Soirée parallèle festif Tourchet	Animation	Buvette	Jeudi 06 Mars

PLANNING DES COURSES

	Grand Prix des Houches	Minimes /Seniors	Géant	Dimanche 04 janvier
	Challenge international clubs	Benjamins U14	Géant	Samedi 10 Janvier
	Challenge international clubs	Benjamins U14	Slalom	Samedi 10 Janvier
	Challenge international clubs	Benjamins U14	Slalom	Dimanche 11 Janvier
	Challenge international clubs	Benjamins U14	Géant	Dimanche 11 Janvier
	Micro coupe	Bibs / Microbes U10	Géant	Dimanche 22 Fevrier
	Mini coupe nocturne Tourchet	Poussins U12	Slalom	Mercredi 25 Fevrier
	Mini coupe	Poussins U12	Géant	Mercredi 04 Mars
	Coupe Argent U14 Filles	Benjamins U14	Géant	Samedi 07 Mars
	Coupe Argent U14 Garçons	Benjamins U14	Géant	Dimanche 08 Mars

Un tableau des disponibilités sera établi suite aux inscriptions de chacun et communiqué pour information. Merci à tous de bien noter dans son agenda les dates de ses engagements. Nous comptons sur vous.

REGLEMENT INTERIEUR DU SKI CLUB DES HOUCHES

Le but de ce règlement est de préciser pour chaque jeune, coureur et chaque famille entrant ou faisant partie du SKI CLUB LES HOUCHES, ce que doit être son engagement vis-à-vis de la structure qui l'accueille, dont les dirigeants sont tous des bénévoles.

Compte tenu des efforts, tant financiers qu'humains mis à disposition par le club, pour permettre à chacun d'atteindre son meilleur niveau possible, il est donc demandé à ceux-ci de respecter certaines règles.

1) Inscription, adhésion, maintien, matériel :

1/1 -L'adhésion au club se fait par le règlement de la cotisation, remis au club à la date indiquée par le comité directeur. Toute nouvelle adhésion se fait sur avis de la commission sportive du club dans les conditions fixées par celle-ci après avis des entraîneurs.

1/2 - Tous les ans, la commission sportive examine la liste des coureurs. Le club se réserve le droit d'exclure ceux qui ne répondent pas à ce qui était attendu d'eux tant au niveau des résultats sportifs, scolaires et que du comportement.

1/3 - Tout manquement grave aux règles du club (dégradation, détournement, non respect des articles du règlement intérieur, non respect des consignes et règles de vie en groupe) peut être sanctionné par un avertissement, une exclusion provisoire de l'entraînement ou des compétitions, ou une exclusion définitive du club. Ces sanctions sont prononcées par la commission sportive ou par l'entraîneur mandaté par elle ; l'exclusion définitive du club relève du comité directeur conformément aux statuts. Une exclusion définitive ne donne droit à aucune compensation financière pour la cotisation versée.

1/4 - Toute demande de mutation doit être transmise par écrit au président du club, dans les délais prévus par le règlement FFS. Cette demande sera examinée par le comité directeur du club, qui pourra refuser le transfert si les motifs invoqués ne présentent pas de caractère de force majeure. Si la demande de mutation est maintenue après un refus, elle pourra être accordée moyennant un accord financier entre les deux parties au prorata des années d'entraînement données par le club au coureur.

1/5 - Concernant l'ensemble du matériel et notamment les paires de skis mis à disposition du coureur par le club. Il est et reste la propriété exclusive du Ski Club Les Houches. Il devra dans tous les cas lui être restitué en fin de saison hivernale. Pendant la saison il est confié à la responsabilité du skieur, qui devra en prendre le plus grand soin.

1/6 - Par l'adhésion de leur enfant au Ski Club Les Houches les parents s'engagent à participer à la vie du club. Cet engagement se traduit par leur présence en qualité de bénévole à un minimum de 2 journées lors d'une manifestation ou une course organisée par le ski club (courses, loto, slaloms parallèles, etc...).

2) Le(s) coureur(s) :

2/1 - Le coureur doit rechercher toutes les occasions de se perfectionner, de progresser. C'est le cas pour tout ce qui touche à sa préparation physique et technique, et au déroulement des compétitions auxquelles il participe.

2/2 - Le coureur doit avoir une hygiène de vie la meilleure possible ; refus de tout produit dopant ou stupéfiant, de toute consommation d'alcool, une alimentation équilibrée, des temps de repos suffisants. Il doit impérativement suivre les directives des entraîneurs à ces sujets lors des entraînements, des déplacements, en courses ou en stages.

2/3 - Les coureurs doivent se soumettre aux contrôles médicaux, tels qu'ils sont organisés par le club ou par les instances fédérales ou internationales.

2/4 - Les coureurs s'engagent à participer à toutes les séances d'entraînement et à toutes les compétitions pour lesquelles ils ont été inscrits. Toute absence, tout retard doivent être justifiés par un motif valable auprès de l'entraîneur responsable et signalé dès que possible.

2/5 - Les coureurs sont pris en charge par le club à partir du lieu et de l'heure fixés par l'entraîneur pour le rendez-vous (déplacement, stage), ou à partir de l'heure du début de l'entraînement jusqu'à ce que l'entraîneur décide la fin de celui-ci.

2/6 - Le coureur s'engage, en conformité avec les réglementations FIS et FFS, à porter systématiquement et de manière visible le logo de la station et/ou du club sur le bandeau, le bonnet ou le casque lors des compétitions et des remises de prix. Il s'engage également à porter systématiquement et en parfait état de propreté la tenue du club sur les lieux de compétition ou sur toutes manifestations afin d'assurer la visibilité des partenaires du Ski Club.

2/7 - Le coureur pourra être sollicité par les entraîneurs 1 à 2 fois par saison hivernale pour participer à un entraînement d'une catégorie plus jeune que la sienne, dans l'esprit de montrer l'exemple aux plus jeunes, créer un lien entre les catégories et aider l'entraîneur.

3) Le Respect :

3/1 - Chaque coureur s'engage à n'utiliser son forfait de remontées mécaniques que pour lui-même. A avoir un comportement exemplaire dans les files d'attente, à n'utiliser les couloirs prioritaires que dans le cadre des entraînements avec le club. Il est rappelé l'obligation de respecter le personnel des remontées mécaniques et de l'ESF et la réglementation en vigueur.

3/2 - Le coureur doit avoir des relations de respect et de politesse avec tous ceux qui constituent son environnement de skieur. Il doit être conscient qu'à travers lui, c'est l'image du club et de la station des Houches qui est en question.

3/3 - Le coureur s'engage à respecter les règles de sécurité telles qu'elles sont fixées pour la pratique du ski. Cela concerne son comportement général sur les pistes et en hors-pistes, ainsi que le respect des règles fixées pour la compétition et lors des entraînements. Il en est de même s'agissant du respect des règles de sécurité en matière de risques naturels d'avalanches.

3/4 - Le coureur s'engage à ne pas dégrader et à maintenir en parfait état de propreté les biens collectifs du club : locaux, véhicules, matériel, commun. Le coureur devra se soumettre à toutes les directives données par les entraîneurs dans ce sens.

Fait à : _____ Le : _____

LE (S) COUREUR (S)

LES PARENTS

CERTIFICAT MEDICAL
PRATIQUE DU SKI ALPIN EN COMPETITION

Je soussigné Dr
certifie avoir examinéné le
et n'avoir constaté, à ce jour, aucune contre indication à la pratique de ski alpin en
compétition.

Fait le :

A :

Cachet et Signature du médecin :





FICHE SANITAIRE

1 - ENFANT

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Filles : Garçon :

COMITE MONT BLANC

SKI CLUB LES HOUGHES

Catégorie :

Numéro de licence :

Assurance personnelle :

N° de police d'assurance :

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Dates des derniers rappels	Vaccins Recommandés	Dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres(préciser)	
Ou Tétracos					
BCG					

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication ;

Attention : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

Renseignements importants en cas de déplacements en courses ou stages

3 - RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui, joindre une copie de l'ordonnance récente

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

RUBEOLE : OUI NON COQUELUCHE : OUI NON
 VARICELLE : OUI NON OTITE : OUI NON
 ANGINE : OUI NON ROUGEOLE : OUI NON
 SCARLATINE : OUI NON OREILLONS : OUI NON
 RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ : OUI NON

ALLERGIES:

ASTHME : OUI NON MEDICAMENTEUSES : OUI NON

ALIMENTAIRES : OUI NON AUTRES : OUI NON

Précisez la cause de l'allergie et de la conduite à tenir (si automédication le signaler) :

Indiquez ci-après les difficultés de santé et les précautions à prendre :

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, précisez :

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM :PRENOM :

Adresse:

Tél. fixe et portable domicile : Bureau :

Nom et téléphone du médecin traitant :

Je soussigné(e),, responsable légal(e) de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaire par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

DETAILS ET CONTENUS DE LA PRATIQUE SPORTIVE AU SEIN DU SKI CLUB DES HOUCHES

Catégories	COTISATIONS ANNUELLE (hors licence)	NOMBRE DE PAIRES DE SKI FOURNIES ET ENTRETENUES		ENTRETIEN DES SKIS A L'ANNEE PRIT EN CHARGE PAR LE CLUB		NOMBRE DE SEANCES (de 3h) A LA SEMAINE		NOMBRE DE SEANCES (de 3h) APPROXIMATIVES A L'ANNEE			NOMBRE D'HEURES D'ACTIVITES APPROXIMATIVES SUR L'ANNEE	COÛT HORAIRE
				Nombre	Coût	SKI (Hiver)	PHYSIQUE	SKI HIVER	SKI ETE	PHYSIQUE		
BIBERONS 1	390	1		6	90	2	0	35	0	0	105	Moins de 4 €
BIBERONS 2	410	1		6	90	3	0	40	0	0	120	Environ 3,5 €
MICROBES 1	430	2		15	225	3	2	45	0	25	210	Environ 2 €
MICROBES 2	480	2		15	225	3	2	45	0	40	255	Moins de 2 €
POUSSINS 1	500	3		25	375	3	2	45	0	40	255	Environ 2 €
POUSSINS 2	600	3	dont 1 paire adulte	30	450	4 à 5	2	+ de 60	10	40	330	Environ 2 €
BENJAMINS 1	600	3	dont 3 paires adulte	+ de 50	750	5	2	+ de 70	20	50	420	Environ 1,5 €
BENJAMINS 2	600	3	dont 3 paires adulte	+ de 50	750	5	2	+ de 70	20	50	420	Environ 1,5 €
MINIMES 1	630	4	dont 4 paires adulte	+ de 50	750	5	2	+ de 70	25	50	435	Environ 1,5 €
MINIMES 2	630	4	dont 4 paires adulte	+ de 50	750	5	2	+ de 70	25	50	435	Environ 1,5 €
CADETS / JUNIORS	350	0	Non fournis	0	0	2	0	40	0	0	120	Environ 3 €

Remarques :

Coût des skis : Un ski adulte coûte près du double d'un ski enfant.

Entretien skis : Un entretien des skis coûte au minimum 15 euros par paire de ski en magasin. Les skis sont entretenus par les entraîneurs tout l'hiver pour les entraînements et avant chaque course. L'entretien des skis se fait également pour tous les stages d'été et d'automne.

Séances de ski : Les benjamins et minimes font régulièrement au cours de l'hiver des séances dépassant les 3h (pris en exemple dans le tableau). L'entrée au collège (à partir de Poussins 2) permet aux enfants d'être libérés 1 à 2 après-midi de la semaine scolaire.

Vous constaterez que plus on monte dans les catégories (jusqu'à Minimes) et plus le club aide les parents financièrement (taux horaire diminuant)

